

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

VU le code de l'éducation et notamment son article L 712-2

VU les statuts de l'université de Strasbourg et notamment son article 31

VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

DECIDE

Frédérique Berrod

Présidente

Affaire suivie par

Isabelle Kittel

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77

isabelle.kittel@unistra.fr

Article 1

Délégation est accordée à monsieur Robert MOSE, Directeur de l'IUT Robert Schuman, à effet de signer :

- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats, marchés subséquents, bons de commande ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats, marchés subséquents et bons de commande impliquant un engagement financier supérieur ou égal à 90 000 € HT,
- des avenants à un contrat portant l'engagement de l'université à un niveau égal ou supérieur à 90 000 € HT,
- des contrats se rapportant à un projet financé par la commission européenne,
- des conventions d'occupation,
- des transactions.

b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein),
- du recrutement et de la gestion administrative des agents contractuels et vacataires administratifs et techniques,
- du recrutement et de la gestion administrative des personnels titulaires.

Service des affaires juridiques et institutionnelles

20 A Rue René Descartes

CS 90032

F-67081 Strasbourg

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77

www.unistra.fr

c) Etudes et Vie universitaire

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à l'inscription, à la scolarité, à l'organisation et à l'aménagement des examens et concours des étudiants relevant de la composante à l'exclusion :

- des diplômes,
- des conventions de stage à l'étranger des étudiants inscrits en formation initiale se déroulant hors des pays sans risques.

d) Relations internationales

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à la mobilité internationale à l'exclusion :

- des accords de coopération internationale,
- des demandes de subventions financières auprès des collectivités, en lien avec des projets internationaux,
- des réponses aux appels à projet dans le cadre des actions de coopération internationale en matière de formation.

e) Hygiène et sécurité

La délégation porte sur tout document concernant la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la composante à l'exclusion :

- des demandes d'utilisation exceptionnelle de locaux,
- des déclarations d'effectifs,
- des autorisations de travaux,
- des permis de construire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Robert MOSE, délégation est accordée à madame Catherine JEUNESSE, Directrice adjointe.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Robert MOSE et de madame Catherine JEUNESSE, délégation est accordée à madame Anne-Sophie LEMMEL, Responsable administrative.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Robert MOSE, de madame Anne-Sophie LEMMEL et de madame Catherine JEUNESSE, délégation est accordée à madame Véronique KUHN, Responsable administrative adjointe.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Robert MOSE, de madame Anne-Sophie LEMMEL, de madame Catherine JEUNESSE et de madame Véronique KUHN, délégation de signature est accordée à monsieur Franz LÜTHI, chargé de mission Relations internationales, à effet de signer les actes et décisions relevant de l'article 1d) .

Article 6

Délégation est accordée à madame Karine MEYER-WELSCH, Chef du département techniques de commercialisation, à monsieur Nicolas GIRARD, Chef du département chimie, à monsieur Jeremy PICOT, Chef du département information-communication, à monsieur Philippe DEUTSCH, Chef du département génie civil et à monsieur Mathieu ZIMMERMANN, Chef du département informatique, à effet de signer :

- pour les formations relevant de leur département, les bulletins de notes, les notifications de décisions des jurys, les avis de poursuites d'études, les conventions de projets tutorés et les conventions de stage relatives à leur domaine d'activité se déroulant en France ou à l'étranger dans les pays sans risques recensés sur le site du FSD CNRS.

Article 7

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2025



La Présidente,

Frédérique Berrod

Transmission à : Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.